

# Centre Inffo

---

Lors d'une rencontre consacrée à la reconnaissance de l'expérience, organisée le 24 novembre 2022 par l'Association pour l'accompagnement et le développement des compétences (AdevComp).

## Quand la validation des acquis de l'expérience prépare sa mue

**De la validation des acquis de l'expérience (VAE) classique à la VAE simplifiée en cours d'expérimentation, du « badge » local au « passeport compétences » délivré par l'État, l'AdevComp dresse un panorama de ce qui existe et de ce qui se prépare en matière de reconnaissance des compétences.**

Par Emmanuel Franck - Le 30 novembre 2022.

« La VAE, ce n'est pas long ni compliqué », affirme, provocateur, Yann-Firmin Herriou, du cabinet Perspectives & Rebonds, lors d'une rencontre consacrée à la reconnaissance de l'expérience, organisée le 24 novembre par l'Association pour l'accompagnement et le développement des compétences (AdevComp). Yann-Firmin Herriou a accompagné 50 parcours de VAE au sein de la société Malhe. Fabriquant des composants moteurs en Haute-Savoie, cette entreprise ferme faute de perspectives sur le marché des moteurs thermiques. De cette expérience, Yann-Firmin Herriou tire la conclusion qu'il est difficile d'identifier la certification convenant à une personne parmi la multitude de celles qui existent. Et une condition de réussite : un travail régulier du salarié pour « décomposer le référentiel de certification, travailler à l'échelle de la compétence, apporter des preuves ».

### Expérimentation réussie pour la VAE simplifiée

Foued, salarié pendant 20 ans à Malhe, dernièrement comme opérateur de production, a travaillé 40 heures en groupe et « plus de deux heures par semaine individuellement » pour obtenir la validation d'un bac professionnel de technicien industriel. Il a retrouvé un travail et exerce maintenant comme chef d'équipe. Mais il n'est pas reconnu officiellement à ce poste faute de diplôme. C'est pourquoi il s'engage de nouveau dans une VAE pour obtenir un BTS (brevet de technicien supérieur).

### Taux d'abandon de 90%

Au niveau national, « le taux d'abandon des VAE est de 90% », signale Olivier Gérard, chef de projet Reva au ministère du Travail, dont l'objet est de rendre la VAE plus accessible. Après avoir expérimenté un système simplifié (faisabilité et financement en deux semaines) auprès de 139 candidats à la VAE dans les services à la personne, le ministère obtient « zéro abandon pour cause de dispositif compliqué ». Cette expérience doit inspirer les futurs décrets VAE de la loi sur le marché du travail en vue d'un « service VAE disponible le 1er janvier 2024 », déclare Olivier Gérard. « Cette réforme est faite pour les niveaux infra-bac », précise-t-il. Les autres niveaux seront traités plus tard.

### Un « passeport compétences » pour tous en avril 2023

Raphaël Harang, responsable innovation au CFA (centre de formation d'apprentis) bâtiment de Normandie et Laurent Carrier, directeur général du sous-traitant industriel Azêta (Haute-Savoie), ont testé la reconnaissance de compétences hors référentiel. Le CFA du premier délivre aux jeunes salariés des « badges » signalant des compétences validées par leurs maîtres d'apprentissage. L'entreprise du second délivre une « reconnaissance Azêta » à ses salariés en insertion. « *Cette reconnaissance ne vaut que sur le territoire* », précise Laurent Carrer. Aux antipodes de ce fonctionnement décentralisé, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) prépare un « *passport compétences* » dont 55 millions de français seront pourvus « *en avril 2023* », selon Laurent Durain, directeur de la formation et des compétences de la CDC. Y figureront, les diplômes, les certifications publiques et privées (Toeic, permis de conduire...) et les cinq ou sept dernières années d'expériences professionnelles. Seul le titulaire du passeport pourra le diffuser.